

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 17 MARS 2008 (09)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 17^e jour du mois de mars 2008, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 3 mars 2008.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Germain Maltais s'interroge sur la préparation et la confection du rôle d'évaluation à savoir :
 - Qui accorde le contrat?
 - Est-ce que le Conseil municipal fait des interventions auprès des évaluateurs?
 - L'établissement de la valeur marchande par rapport aux propriétés?
 - L'achat des propriétés par des personnes non résidentes?

Monsieur le Maire l'informe que le contrat pour la préparation du rôle d'évaluation est accordé par la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy. Pour ce qui est d'établir la valeur marchande d'une propriété, c'est le marché immobilier qui dicte la ligne de conduite des évaluateurs. Depuis quelques années, l'évaluation municipale reflète quand même assez bien le prix du marché. Le prix de l'évaluation se rapproche donc de la valeur marchande. Quant à notre implication pour la préparation du rôle d'évaluation, le Conseil municipal ne peut dicter à l'évaluateur le pourcentage d'augmentation. Cependant, on peut indiquer certains éléments mais la préparation du rôle d'évaluation se fait en fonction de la valeur marchande qui elle est, par la suite, vérifiée par le ministère des Affaires municipales du Québec.

Quant à l'achat de propriétés par des non résidents, il est impossible de contrôler le marché. Par contre, nous sommes conscients qu'ils achètent le terrain et indirectement, font augmenter la valeur marchande.

- M. Germain Maltais demande si la Ville de Roberval envisage la possibilité de permettre à ses citoyens de payer en deux versements égaux ou trois, ou même quatre. Il déplore que les évaluations augmentent, les taux de taxes diminuent pour quelques années et puis, les contribuables subissent une hausse des taxes par la suite.

Monsieur le Maire précise que lorsque la valeur au rôle d'évaluation augmente le Conseil municipal diminue le taux de la taxe foncière pour tenter d'amoinrir l'effort fiscal des contribuables. Le Conseil est fort conscient que toute augmentation du rôle d'évaluation peut entraîner une augmentation du compte de taxes. Or, par la diminution du taux de la

taxe, bien que l'on ne puisse équilibrer l'effet d'augmentation pour tout le monde, tout au moins, il amoindrit l'effort fiscal. Quant à la répartition ou le paiement du compte de taxe en deux, trois ou quatre versements égaux, les discussions auront lieu très prochainement avec les membres du Conseil et à cet égard, la décision finale pourrait être annoncée lors du Conseil du 31 mars prochain.

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard mentionne que le ministère des Affaires municipales du Québec regarde la possibilité d'intervenir afin de contrer les augmentations des rôles d'évaluations. De plus, une tendance à l'échelle nationale est amorcée, particulièrement pour les propriétés en bordure de cours d'eau où l'on constate que des personnes non résidentes tentent de les acquérir, peu importe le prix, et conséquemment, font augmenter la valeur des propriétés. Pour les personnes moins fortunées, possédant ces propriétés en bordure de cours d'eau, elles deviennent incapables d'assumer le fardeau fiscal.

- M. Germain Maltais s'interroge sur la possible acquisition, par la MRC du Domaine-du-Roy, des parts de Sépaq Val-Jalbert. Qu'arrive-t-il lors d'un déficit?

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, une résolution d'intérêt ou d'intention a été adoptée et transmise à la Sépaq exprimant la volonté du milieu d'acquérir, pour la somme de 400 000,00\$, les parts dans Sépaq Val-Jalbert. Lors de l'acquisition initiale, la MRC avait déboursé 1 million de dollars. Quant à la possibilité d'un déficit des opérations, il reviendra à l'ensemble de la MRC et de ses municipalités d'assumer les déficits. Du côté de la Ville de Roberval, on s'interroge sur la rentabilité du site et avant de s'impliquer dans l'acquisition, il faudra démontrer que le site puisse générer des revenus.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-133

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2008

2008-134

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2008 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2008-135

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 12 mars 2008 comme si elle était ici au long reproduite :

- À même le fonds général	282 840,27\$
- Règlement 2007-30	1 681,84\$
- Règlement 852	<u>1 142,52\$</u>

GRAND TOTAL.....285 664,63\$

TOTAL DES SALAIRES PAYES FEVRIER 2008292 972,01\$

2008-136

2.2 ACTE DE VENTE : LOT 457, CADASTRE VILLE DE ROBERVAL / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de l'article 526, de la Loi des cités et villes du Québec, autorise Monsieur le Maire ou le Greffier à signer l'acte de vente consenti au nom de la municipalité relativement au certificat d'adjudication portant sur le lot 457, cadastre Ville de Roberval (acquisition pour non paiement de taxes / article 526 L.C.V.).

2008-137

2.3 ACTE DE VENTE : LOTS 84-3, 84-4, 85-1-1, RANG 2, CANTON ROBERVAL / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de l'article 526, de la Loi des cités et villes du Québec, autorise Monsieur le Maire ou le Greffier à signer l'acte de vente consenti au nom de la municipalité relativement au certificat d'adjudication portant sur les lots 84-3, 84-4, 85-1-1, rang 2, canton Roberval (acquisition pour non paiement de taxes / article 526 L.C.V.).

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2008-138

3.1 ENTRETIEN DES BRISE-LAMES / AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2007-161

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval amende sa résolution 2007-161 relativement à l'entretien des brise-lames et autorise Excavation Tersol (9051-8770 Québec inc.) à exécuter en 2008 les travaux d'entretien des différents brise-lames prévus pour 2008 à 2011, au montant de 20 000,00\$ taxes en sus.

(POSTE : 02-701-40-523)

2008-139

**3.2 SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) /
AUTORISATION DE SIGNATURES LORS DE TRANSACTIONS
ET ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2001-502**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval annule la résolution 2001-502 et autorise M. Régis Boily, surintendant des Travaux publics, ou en son absence, M. Marc Gagné, contremaître aux Travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Roberval les document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relativement à toute transaction se rapportant aux véhicules et/ou équipements de la Ville de Roberval.

De plus, le Conseil autorise également M. Luc Grandmaison, directeur du Service en sécurité incendie de Roberval, ou en son absence, M. Rémy Parent, chef de caserne, à signer pour et au nom de la Ville de Roberval les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relativement à toute transaction se rapportant aux véhicules et/ou équipements en incendie de la Ville de Roberval.

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

**5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME
ET COMMUNICATIONS**

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-140

**6.1 ACCEPTATION SOUMISSION / REMPLACEMENT DU
SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À PLACE DE LA TRAVERSÉE**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de G.E. Sécurité, au montant de 4 743,00\$ taxes en sus, pour le remplacement du système d'alarme incendie, à Place de la Traversée, en y incluant le matériel, l'installation, le travail de l'électricien, la programmation, la vérification et une formation.

(POSTE : 03-100-72-710)

2008-141

**6.2 ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4)
DÉTECTEURS DE CHALEUR**

Soumissions reçues (taxes et le transport sont inclus) :

- Aréo-Feu 1 352,24\$
- Boivin et Gauvin inc. Non-conforme

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du directeur de

l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Aéro-Feu, au montant de 1 352,24\$ taxes et transport inclus, pour l'achat de quatre détecteurs de chaleur.

(POSTE : 02-221-02-649)

2008-142

6.3 ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) LANCES POUR SYSTÈME À MOUSSE

Soumissions reçues (taxes et le transport son inclus) :

- Aréo-Feu2 854,85\$
- Boivin et Gauvin inc.2 519,37\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Boivin et Gauvin inc., au montant de 2 519,37\$ taxes et transport inclus, pour l'achat de trois lances pour le système à mousse.

(POSTES : - 02-221-02-649 : 833,79\$
- 02-222-01-523 : 833,79\$
- 02-222-03-523 : 833,79\$)

2008-143

6.4 ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR MOUSSE

Soumissions reçues (taxes et le transport son inclus) :

- Aréo-Feu4 316,96\$
- Boivin et Gauvin inc.3 476,55\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Boivin et Gauvin inc., au montant de 3 476,55\$ taxes et transport inclus, pour l'achat d'équipement pour la mousse.

(POSTES : - 02-222-04-523 : 269,69\$
- 02-221-02-649 : 1 688,42\$
- 02-222-01-523 : 404,54\$
- 02-222-03-523 : 1 113,90\$)

2008-144

6.5 ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT DE DIX (10) HABITS DE COMBAT

Soumissions reçues (taxes incluses et transport en sus) :

- CMP Mayer inc.....13 314,82\$
- Bacou Dalloz14 955,94\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la

soumission de CMP Mayer inc., au montant de 11 796,08\$ taxes et transport en sus.

(POSTE : 02-221-02-650)

- 2008-145 6.6 **CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) / M. LUC GRANDMAISON, DIRECTEUR / DU 17 AU 20 MAI 2008, À LA MALBAIE / 285,00\$ TAXES EN SUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur du Service en sécurité incendie Roberval, à prendre part au 40^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui se tiendra du 17 au 20 mai 2008, à La Malbaie. Le coût de l'inscription est de 285,00\$ taxes en sus, payable à l'ordre de «ACSIQ» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-221-00-310)

- 2008-146 6.7 **SERVICE DE RACCOMPAGNEMENT «LA CLÉ DU LAC» / DEMANDE D'APPUI**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la demande d'implantation d'un service de raccompagnement, sur une base annuelle, pour tout le comté Roberval, présentée par le «Service de raccompagnement La Clé du Lac».

7.0 RESSOURCES HUMAINES

- 2008-147 7.1 **SESSION DE FORMATION : «FORMATIONS INTERROGATIONS DÉBUTANT ET AVANCÉ» / MME RUTH PARADIS, RESPONSABLE À LA PAIE / LE 1ER AVRIL 2008, À BOUCHERVILLE / 495,00\$ TAXES EN SUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la responsable de la paie, Mme Ruth Paradis, à prendre part à une session de formation dispensée par UniCité et portant sur «Formations, interrogations, débutant et avancé» qui se tiendra le 1^{er} avril 2008, à Boucherville. Le coût de l'inscription est de 495,00\$ taxes en sus, payable à Bell Solutions d'affaires et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-10-454)

- 2008-148 7.2 **JOURNÉE D'ÉTUDE : «VISION ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE MUNICIPALITÉ» / M. JEANNOT GAGNON, DIRECTEUR GÉNÉRAL / LE 3 AVRIL 2008, À TROIS-RIVIÈRES / 225,00\$ TAXES EN SUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur général, M. Jeannot Gagnon, à prendre part à une journée d'étude dispensée par l'Association des directeurs généraux

municipaux du Québec (ADGMQ) qui se tiendra le 3 avril 2008, à Trois-Rivières. Le coût de l'inscription est de 325,00\$ taxes en sus, payable à l'ordre de «Le Groupe Conseil I.D.E. inc.» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-160-10-454)

2008-149 **7.3** **NOMINATION DE M. MARTIN LANGLAIS SUR UNE BASE PERMANENTE / OPÉRATEUR CLASSE A / TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, qu'à la suite des procédures d'affichage et sur recommandation du directeur général, le Conseil de la Ville de Roberval procède à la nomination de M. Martin Langlais, au poste de «Opérateur Classe A» et ce, sur une base permanente à compter du 18 mars 2008.

2008-150 **7.4** **NOMINATION DE M. SÉBASTIEN TREMBLAY SUR UNE BASE PERMANENTE / OPÉRATEUR EN FILTRATION / HYGIÈNE DU MILIEU**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Hygiène du milieu, le Conseil de la Ville de Roberval procède à la nomination de M. Sébastien Tremblay, au poste de «Opérateur en filtration», à l'Hygiène du milieu, classe 12, sur une base permanente et ce, à compter du 18 mars 2008.

8.0 **URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

2008-151 **8.1** **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC / COMPAGNIE 9177-2798 QUÉBEC INC. / 17-P, RANG 3, CANTON OUIATCHOUAN (RANG HILAIRE-HUDON) / (ARTICLE 58.2)**

ATTENDU que la compagnie 9173-7122 Québec inc. est propriétaire du lot 17, rang 3, Canton Roberval, assujetti aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles;

ATTENDU que le 12 juin 1995, la commission, par sa décision # 22726, autorisait l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour des fins de construction d'une remise à machinerie et l'opération d'une scierie mobile d'une superficie d'environ 23 225 mètres carrés;

ATTENDU que l'actuel propriétaire désire vendre ou donner l'emplacement visé, soit le lot 17, rang 3, Canton Ouiatchouan, à la compagnie 9177-2798 Québec inc.;

ATTENDU que la compagnie 9177-2798 Québec inc. désire opérer les installations et équipements existants mais dans un contexte de permanence des lieux et d'améliorations en continue;

ATTENDU que le règlement municipal de zonage 93-10 autorise de tels usages, soit la transformation primaire de la matière ligneuse;

ATTENDU qu'il n'existe pas d'autres sites sur le territoire municipal répondant aux exigences du promoteur, soit par les équipements déjà en place, les espaces disponibles et l'éloignement des résidences;

ATTENDU que l'exploitation visée par le promoteur répond à une demande de l'industrie et de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit la transformation primaire de notre «ressource forestière» en produits de deuxième transformation;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la demande de la compagnie 9177-2798 Québec inc. en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec les autorisations requises pour permettre au promoteur de réaliser son projet sur cet emplacement.

2008-152

8.2 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2008-17 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 : AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE A-8 (BOULEVARD HORACE-J.-BEEMER)**

ATTENDU que le territoire de la Ville de Roberval est régi par une réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a adopté, à la séance régulière du 10 mai 1993, un règlement de zonage et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Roberval a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que ce projet de règlement fait suite à des demandes des citoyens;

ATTENDU que ce projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Roberval;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et juge opportun d'appuyer ces modifications;

ATTENDU que ce projet de modification sera soumis à la population lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2008, à 19 heures, à la salle des délibérations du Conseil de la Ville de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de Roberval entend modifier son règlement de zonage numéro 93-10 comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

On ajoute l'article 6.5.1.14 :

6.5.1.14 *Pour la zone agricole A-8, les usages suivants sont autorisés : l'exploitation de sablière, de carrière, d'un procédé de concassage et d'un procédé de tamisage.*

ARTICLE 3

Le projet de règlement entrera en vigueur suivant la loi.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2008-153

9.1 **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES POUR 2008-2009**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Jacques Audette, directeur de la bibliothèque et adjoint aux loisirs, à faire une demande d'aide financière et de le mandater à signer la convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec concernant le «Programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques pour 2008-2009».

2008-154

9.2 **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES EN ARTS DE LA SCÈNE 2008-2009**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Jacques Audette, directeur de la bibliothèque et adjoint aux loisirs, à faire une demande d'aide financière et de le mandater à signer la convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec concernant le «Programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène 2008-2009».

2008-155

9.3 **FÉLICITATIONS : DICTÉE DES ÉCRIVAINS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations aux personnes suivantes qui se sont distinguées lors de la «Dictée des écrivains régionale / Hydro-Québec» qui s'est tenue le 12 mars 2008, à la Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque :

- Catégorie Benjamin (9 à 11 ans) : Jérémy Pitre;
- Catégorie Cadet (12 à 15 ans) : Marie-Ève Rousseau;
- Catégorie Senior (16 ans et plus) : Chantale Potvin.

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2008-156 10.1 FONDATION JEAN-ALLARD / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part au souper bénéfique de la Fondation Jean-Allard qui se tiendra le samedi 26 avril 2008, à Ville de Saguenay. Le coût est de 50,00\$ par personne, soit un montant de 100,00\$ payable à l'ordre de la «Fondation Jean Allard» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-157 10.2 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LA SAGAMIE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Société Alzheimer de la Sagamie un montant de 100,00\$ en guise de contribution financière pour l'année 2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-158 10.3 ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRE DU COMTÉ ROBERVAL / CONFÉRENCE BIENNALE 2008

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à l'Association des femmes de carrière du comté Roberval un montant de 200,00\$ dans le cadre de la présentation de la 26^e conférence biennale 2008 qui se tiendra du 30 mai au 1^{er} juin 2008, à Saint-Félicien.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-159 10.4 FILLES D'ISABELLE / DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES / LE 12 AVRIL 2008 / 40,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la conseillère Mme Michèle Claveau à prendre part à la «Dégustation de vins et fromages», de l'Ordre des Filles d'Isabelle, qui se tiendra le samedi 12 avril 2008, à la salle des Chevaliers de Colomb de Roberval. Le coût de l'inscription est de 40,00\$, payable à l'ordre «Les Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame du Lac».

(POSTE : 02-110-00-329)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

A.M.

11.1 AVIS DE MOTION / (RÉF. : R#2008-17) AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 : AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE A-8 (BOULEVARD HORACE-J.-BEEMER) / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Rémy Leclerc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est un amendement au règlement de zonage 93-10 relativement l'ajout d'usages dans la zone A-8 (boulevard Horace-J.-Beemer) et ce, avec dispense de lecture.

11.2 RÈGLEMENT 2008-16 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME DE 1 234 901,00 \$: ACHAT DE MACHINERIES LOURDES ET LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE CHLORATION À L'USINE D'EAU POTABLE

Règlement numéro 2008-16 : « Règlement d'emprunt à long terme de 1 234 901,00 \$: Achat de machineries lourdes et la mise aux normes de la salle de chloration à l'usine d'eau potable ».

Je soussigné, Jean-Guy Tardif, greffier de la Ville de Roberval, certifie ce qui suit :

1. Qu'un registre a été accessible au bureau de la Ville de Roberval, le lundi 17 mars 2008, de 9h00 à 19h00, à tous les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Roberval, sur le règlement numéro 2008-16;
2. Le nombre de personnes à voter sur le règlement est de 8 355 personnes;
3. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, est de 500 personnes;
4. Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et ne s'est enregistrée;
5. Le règlement numéro 2008-16 est donc réputé avoir été approuvé.

A.M.

11.3 AVIS DE MOTION / COMMISSION DE LA FAMILLE DE LA VILLE DE ROBERVAL

La conseillère Mme Michèle Claveau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, elle présentera un règlement portant sur la création de la Commission de la famille de la Ville de Roberval.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2008-160

13.1 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISATEURS DE LA 19^E ÉDITION DU FESTIVAL D'HIVER DE ROBERVAL

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations et remerciements aux bénévoles et organisateurs de la 19^e édition du Festival d'hiver de Roberval, sous la présidence de M. Gilles Morin, pour l'éclatant succès remporté lors de la présentation de leurs activités.

2008-161

13.2 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES ET AU PRÉSIDENT D'HONNEUR DU «GOLF SUR LE LAC», DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU SECTEUR ROBERVAL / M. BRUNO LAROCHE, MAIRE DE CHAMBORD

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations aux bénévoles de la Chambre de commerce et d'industrie du secteur Roberval, de même qu'au président d'honneur de la 11^e édition du Tournoi de golf sur le lac, le maire de la Municipalité de Chambord, M. Bruno Laroche, pour le succès de cette activité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2008-162

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 31 mars 2008.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 18 mars 2008

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp

(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080317)